



agence fédérale de contrôle nucléaire

Communiqué de presse

Bruxelles, le 24 décembre 2018

L'AFCN approuve le redémarrage de Tihange 3

L'Agence fédérale de Contrôle nucléaire (AFCN) a approuvé les réparations du béton effectuées dans le bâtiment bunkerisé de Tihange 3. L'AFCN a analysé et ajusté l'approche de l'exploitant ENGIE Electrabel et dispose à présent de garanties suffisantes pour que le réacteur puisse redémarrer en toute sûreté.

En avril 2018, lors de l'arrêt planifié pour entretien de Tihange 3, ENGIE Electrabel a constaté des dégradations du béton dans le bâtiment bunkerisé suite à une exposition continue du béton à des conditions chaudes et humides. Le béton endommagé a dû être réparé. Durant les travaux de réparation de ces dégradations, une anomalie a également été constatée au niveau des armatures du béton. Celles-ci sont positionnées à des endroits différents de ceux prévus sur les plans de construction originaux. En raison de la combinaison de ces deux problèmes, les dégradations du béton et l'anomalie de construction au niveau des armatures, la résistance du bâtiment bunkerisé pouvait être remise en cause. Ce bâtiment abrite des systèmes d'urgence tels que des pompes de secours et des générateurs diesel. Afin de pouvoir garantir le fonctionnement des systèmes d'urgence à tout moment, le bâtiment abritant ces systèmes doit pouvoir résister à des événements externes.

Afin de résoudre le problème principal (dégradations du béton), de nombreux travaux de réparation du béton ont été réalisés par ENGIE Electrabel. L'AFCN et sa filiale technique Bel V ont suivi de très près ces travaux de réparations, autant par l'examen-évaluation des divers documents de méthodologie, des plans de qualité et de l'ensemble des résultats d'essais que par des contrôles sur le terrain. L'Autorité de sûreté a également fait appel à des experts externes spécialisés en génie civil. Ces contrôles ont été très stricts: des réparations du béton ont dû être effectuées jusqu'à ce que le résultat soit conforme aux normes de sûreté.

Après analyse, l'impact des anomalies au niveau du positionnement des armatures du béton s'est avéré moins significatif qu'initialement prévu. ENGIE Electrabel a effectué les calculs de stabilité nécessaires et Bel V a effectué les mêmes calculs de manière indépendante. Ces calculs ont montré que le positionnement réel des armatures garantit que le bâtiment bunkerisé est suffisamment résistant face à un événement externe tel qu'une chute d'avion.

Afin d'intégrer des marges de sûreté supplémentaires et d'éviter de remettre à l'avenir à nouveau en cause l'intégrité du bâtiment, ENGIE Electrabel s'est engagée à placer à terme une nouvelle toiture au bâtiment. Cependant, pour pouvoir effectuer ce travail, le réacteur doit être à l'arrêt. L'AFCN a approuvé l'approche adoptée par ENGIE Electrabel pour que cette partie des travaux soit réalisée au prochain arrêt planifié du réacteur, dans 18 mois.

L'AFCN a donc accordé son feu vert pour le redémarrage. Le réacteur sera de nouveau connecté au réseau dans les prochains jours, en fonction du planning d'ENGIE Electrabel.

Contact :

Porte-parole : Mélanie Boulanger, tél. : +32 (0)2 289 23 00 – gsm : +32 (0)473 68 25 60 –
e-mail : melanie.boulanger@afcn.fgov.be

www.afcn.fgov.be

https://twitter.com/FANC_AFCN

L'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN) est le régulateur belge du secteur nucléaire. L'Agence est une institution publique parastatale de catégorie C, dotée de la personnalité juridique. Elle a été créée dans le cadre de la loi du 15 avril 1994 relative à la protection de la population et de l'environnement contre les dangers résultant des rayonnements ionisants sur le territoire belge. L'Agence est sous la tutelle du ministre de l'Intérieur. **L'Agence fédérale de Contrôle nucléaire (AFCN) a pour mission de veiller à ce que la population, les travailleurs et l'environnement soient protégés d'une manière efficace contre le danger des rayonnements ionisants.**